



Rapport d'activité 2014

☞ *Retrouvez toutes les informations relatives aux actions menées sur le bassin versant de l'Armançon sur le site internet : www.bassin-armancon.fr*



Sommaire

- Présentation du bassin versant de l'Armançon
- Présentation du SIRTAVA

I) LA GESTION DES RIVIÈRES :

- 1) L'organisation du Pôle Rivières ;
- 2) Les actions 2014.

II) L'ANIMATION DU BASSIN VERSANT :

- 1) Animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
- 2) Animation du Contrat Global Armançon.



Le bassin de l'Armançon

Situé à l'amont du bassin hydrographique Seine-Normandie, au nord de la Région Bourgogne, l'Armançon est un affluent rive droite de l'Yonne.

L'Armançon draine un bassin versant de forme très allongée d'une superficie de 3 100 km² sur les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne et de l'Aube.

La longueur totale des cours d'eau avoisine 1 255 km, les 6 rivières principales ne représentant que le tiers de ce linéaire.

Les deux principaux affluents de l'Armançon, situés en rive droite, sont la Brenne, s'écoulant entièrement en Côte-d'Or et dont le bassin versant couvre 800 km², et l'Armanche, au parcours inclus quasi totalement dans le département de l'Aube, qui s'étend sur 600 km². Ce réseau hydrographique s'étend sur 7 masses d'eau définies par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.



Présentation du S.I.R.T.A.V.A.

Le Syndicat Intercommunal pour la Réalisation Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (SIRTAVA) a été créé en 1981. Il s'agit actuellement d'un syndicat mixte, qui compte parmi ses membres 113 communes adhérentes depuis l'intégration de Somberton et une communauté de communes (soit 119 communes). Le SIRTAVA gère près de 500 km de cours d'eau sur les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Le siège du SIRTAVA se situe depuis l'origine à Tonnerre (Yonne).

De l'entretien du cours d'eau....

L'objectif premier du SIRTAVA était de lutter contre les inondations, c'est ainsi que de 1983 à 1993 deux contrats de rivières ont permis d'engager d'importants travaux hydrauliques.

Parallèlement, le SIRTAVA a lancé des travaux de restauration de la ripisylve et de protection piscicole. Par la suite, de 1993 à 2006, le SIRTAVA a assuré la mise en œuvre de deux programmes pluriannuels d'entretien. En 2000, le linéaire de compétence s'est élargi vers des affluents de moindre importance en terme de débit mais présentant un intérêt environnemental certain comme la Lochère et le Dandarge, tous deux situés en Côte-d'Or, ainsi qu'une partie du chevelu de la tête de bassin.

En 2008, le territoire d'intervention du syndicat s'est étoffé, à la demande des communes adhérentes, avec de nouveaux linéaires comme la Drenne et les ruisseaux à grande valeur patrimoniale en Côte-d'Or, mais aussi sur les rus de Baon, de Mélisey et de la Lame dans l'Yonne.

En 2009, le SIRTAVA s'est porté maître d'ouvrage d'un 3^{ème} programme d'entretien (2009 à 2013).

.... A la gestion de bassin versant.

Conscient de la nécessité d'aborder la problématique de la gestion quantitative et qualitative de l'eau à une échelle globale, le SIRTAVA, sous l'impulsion de son Président Michel DELPRAT, a élargi ses compétences afin d'engager des actions à l'échelle du bassin versant.

De façon plus générale, cette évolution du syndicat répond également aux prérogatives nationales en matière de gestion de la ressource en eau visant à mettre en place une politique transversale et intégrée à l'échelle des bassins versants avec la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000.

Plusieurs démarches ont ainsi été engagées :

- En 1998, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Armançon est impulsé avec la délimitation du périmètre du bassin versant par arrêté préfectoral. Le SIRTAVA a porté la démarche d'élaboration et de concertation par l'intermédiaire de son animatrice SAGE depuis 2003. Depuis son approbation en mai 2013, il en porte l'animation de sa mise en œuvre.
- En 2004, le SIRTAVA s'engage en tant que porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) et recrute un animateur. Le PAPI constitue un outil opérationnel qui vise à réduire de façon progressive et durable les conséquences des inondations sur les biens et les personnes à l'échelle du bassin versant.
- En 2009, le SIRTAVA s'engage dans l'élaboration d'un troisième outil de gestion intégrée, à savoir le Contrat Global Armançon Aval. Celui-ci concerne 130 communes réparties sur 3 départements (Côte-

d'Or, Yonne et Aube) et 2 régions (Bourgogne et Champagne-Ardenne). Il s'agit d'une démarche de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques engagée sur une échelle cohérente de bassin versant. L'objectif de cette démarche contractuelle est la formalisation de l'engagement des maîtres d'ouvrage pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre cet objectif.

➔ Problèmes liés à l'évolution du S.I.R.T.A.V.A.

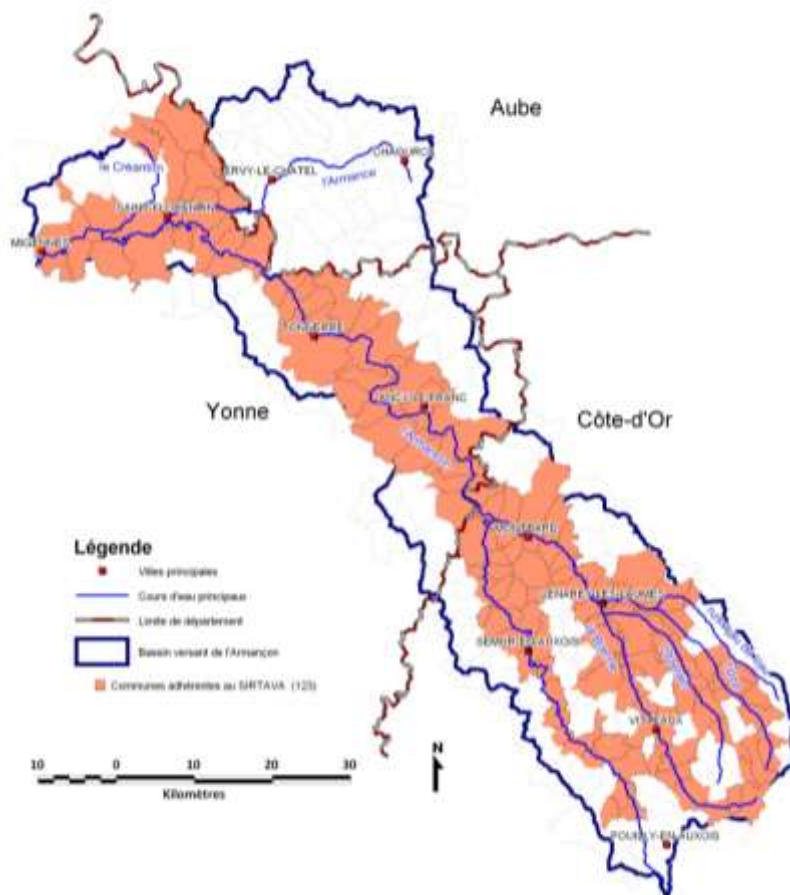
L'évolution du SIRTAVA d'un syndicat de rivières à un syndicat de bassin versant n'est pas sans poser quelques difficultés. Il existe en effet une inadéquation entre le périmètre des communes adhérentes au SIRTAVA, soit 123 communes, et le périmètre du bassin versant, soit 267 communes.

Cette incohérence territoriale entraîne :

- un problème de légitimité,
- un problème d'appropriation,
- un problème de financement.

Les élus du S.I.R.T.A.V.A. mènent donc une réflexion pour tenter de mettre en adéquation ces deux territoires. Cela passera par la création du syndicat du bassin versant de l'Armançon en lieu et place des 3 syndicats de rivières existants sur le territoire.

Territoire des communes adhérentes au SIRTAVA sur le bassin versant de l'Armançon :



➡ L'équipe du S.I.R.T.A.V.A.

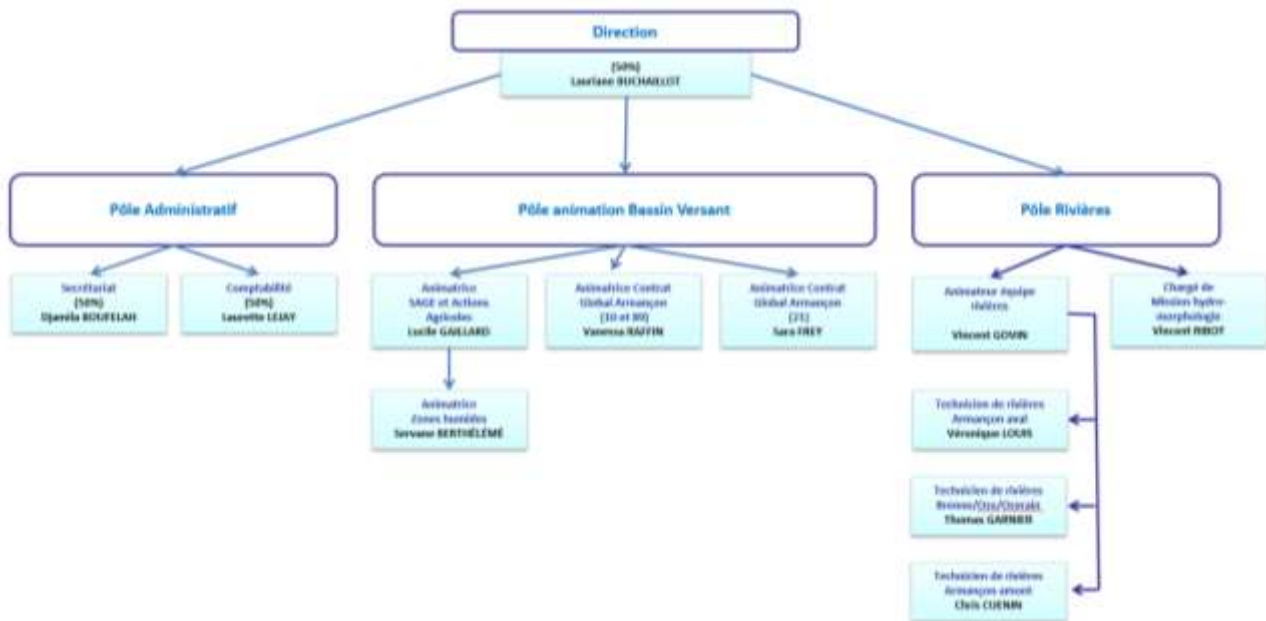
Président du SIRTAVA : - M. Eric COQUILLE

1^{er} Vice-président : - M. Claude DEPUYDT

2^{ème} Vice-président : - M. André ROGOSINSKI

A l'issue des élections municipales de mars 2014, le Comité Syndical du 16 mai a réélu M. Eric COQUILLE à la présidence du syndicat et a choisi M. Jean-Michel GARRAUT comme 1^{er} Vice-président, M. André ROGOSINSKI étant réélu 2^{ème} Vice-président.

👉 L'organigramme des services du SIRTAVA pour l'année 2014 est le suivant :



I) La gestion des rivières

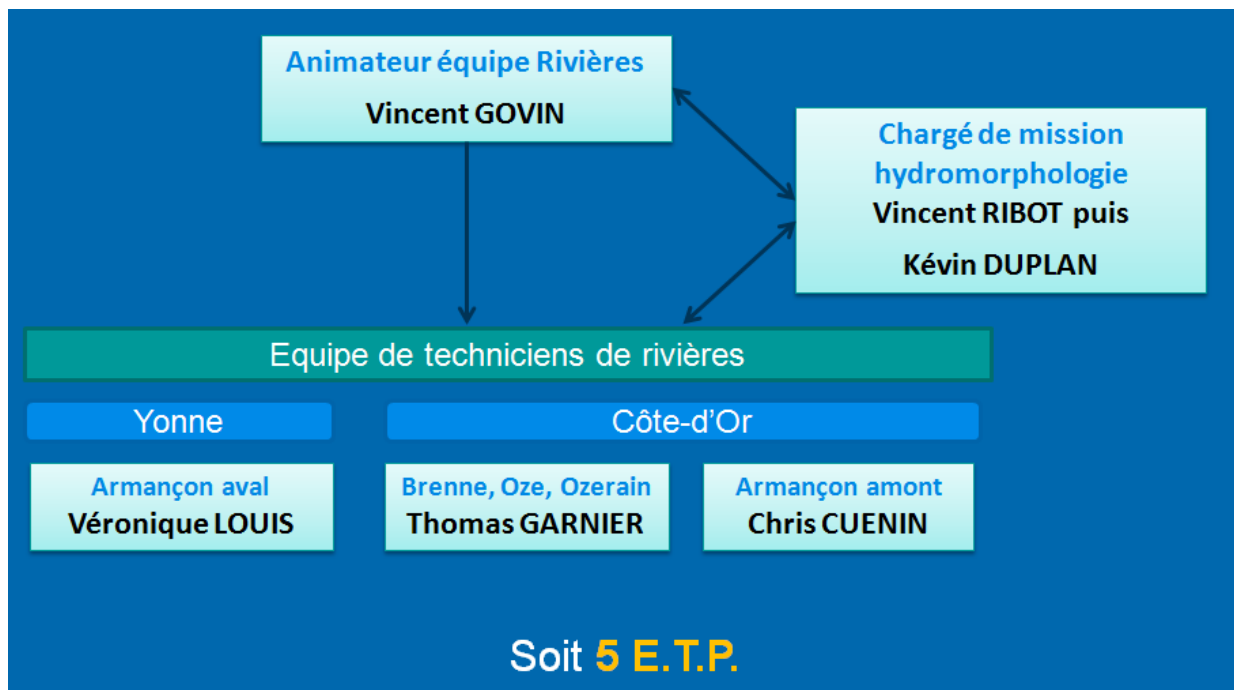
Les missions du Pôle Rivières

Les travaux que mène le Pôle Rivières concernent environ 1 200 km de cours d'eau. Ils sont de nature diverse et toujours en lien avec la protection et la préservation des milieux aquatiques. Les opérations les plus courantes sont : l'entretien de la végétation des berges, l'entretien régulier du lit mineur, les travaux de restauration tels que la pose de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs, ...

La composition du Pôle Rivières

En 2014, avec l'appui de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le syndicat a souhaité maintenir l'organisation du Pôle Rivières en remplaçant Vincent RIBOT (ayant quitté le SIRTAVA début octobre) par Kévin DUPLAN sur le poste de Chargé de mission Hydromorphologie.

L'ensemble du Pôle Rivières est placé sous la responsabilité de Lauriane BUCHAILLOT, Directrice.



Les techniciens de rivières de Côte-d'Or sont désormais implantés dans un nouveau local loué à Venarey-Les Laumes pour être plus proches du terrain et de ses acteurs.

Synthèse des missions réalisées en 2014

➤ LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'AMENAGEMENT DES RIVIERES 2009-2013

La demande de prolongation d'un an de l'arrêté de D.I.G. a été réalisée et accordée (jusqu'au 8 octobre 2015) pour pouvoir terminer ce programme de travaux.

- Tranche 2011 : Armançon aval (et affluents)

Les travaux de cette tranche ont été confiés à l'entreprise ARBEO (89 FULVY) et se décomposent en 2 parties :

- Fonctionnement : gestion de ripisylve et d'atterrissements sur Armançon 89.
- Investissement : végétalisation, clôtures, échaliers...

Tranche terminée en 2014.

- Tranche 2012 : Brenne (et affluents secondaires)

Cette tranche, confiée à l'entreprise CHENOT (21 GERLAND), était prévue en 2 parties : Investissement et Fonctionnement. Or, l'ensemble des travaux a été payé en fonctionnement en respectant le Budget. La partie Investissement a donc été abandonnée (formellement) et les quelques travaux prévus l'ont été sur la partie Fonctionnement.

Quelques interventions ont été réalisées par cette même entreprise notamment :

- gestion de ripisylve sur l'Armançon suite à un coup de vent à Quincy-le-Vicomte ;
- réalisation d'un abreuvoir à Villaine-les-Prévôtes ;
- nettoyage d'un embâcle sur l'ouvrage communal de Montbard.

Tranche terminée en 2014.

- Tranche 2013 : Oze, Ozerain (et affluents secondaires)

Suite à préparation des relevés et marquages pour la ripisylve, puis conception et négociation des projets lit mineur, la consultation a été faite en 3 lots :

- Lot 1 : gestion ripisylve Oze entreprise CHENOT (Gerland 21)
Démarrage des travaux début 2015 avec fin programmée au 2^{ème} trimestre.
- Lot 2 : gestion ripisylve Ozerain entreprise Roca (Bussy-le-Grand 21)
Démarrage des travaux début 2015 avec fin programmée 2^{ème} trimestre.
- Lot 3 : aménagements lit mineur entreprise Roca (Bussy-le-Grand 21)
Aménagement de lit mineur (baquette, épis) au droit de ponts où problème d'atterrissements : Athie, Senailly, Venarey-Les Laumes et Jailly-les-Moulins.
Travaux terminés sauf reprises début 2015.

➤ AMENAGEMENT LIT MINEUR BRIENON-SUR-ARMANCON (89)

Les travaux, supervisés par le maître d'œuvre ARTELIA, ont eu lieu à l'automne 2014.

Deux interventions ont été réalisées :

- 80 m de protection de berge mixte en rive gauche à l'aval immédiat du déversoir de répartition ;
- 2 épis entrants en rive droite à l'aval du pont pour limiter la formation de l'atterrissement en rive gauche et limiter les forces érosives en rive droite le long du chemin communal.

Les conditions météo ont perturbé le chantier et des finitions mises en péril par les crues de l'hiver seront à reprendre au printemps 2015.

➤ **MESURES ACCOMPAGNEMENT STEP VERGIGNY (89)**

Les différentes actions ont été affinées avec les riverains et l'Agence de l'eau courant 2014. Elles seront présentées à la commune début 2015. Les démarches administratives et réglementaires sont prévues en 2015 et la réalisation des travaux au plus vite.

➤ **MESURES ACCOMPAGNEMENT EFFACEMENT OUVRAGE CRY (89)**

Suite à la suppression de l'ouvrage hydraulique de la SIB à Cry par son propriétaire, les mesures d'accompagnement, prises en charge par le SIRTAVA, ont été différées.

Celles-ci ont été identifiées et négociées avec la commune, les usagers concernés et l'Agence de l'eau. Les démarches administratives et réglementaires sont prévues début 2015 pour une réalisation des travaux à l'automne 2015.

➤ **EFFACEMENT 2 OUVRAGES HYDRAULIQUES TONNERRE (89)**

La mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre a été réalisée. Le bureau d'études SEGI a été retenu. La phase diagnostic/avant-projet a débuté et sera présentée fin mars, début avril 2015.

➤ **PLAN D'EAU BAS-REBOURSEAUX (89)**

Etude réalisée par ARTELIA terminée.

L'année 2014 a consisté en une phase de communication, notamment auprès de la LPO Yonne, sur les résultats de l'étude tout en réfléchissant à la suite. Il a été décidé de créer un groupe de travail pour affiner le projet et la stratégie.

➤ **RCE PERRIGNY (89)**

Négociation avec le propriétaire pour projet RCE : suppression OH.
Consultation maîtrise d'œuvre fin 2014 pour attribution début 2015.

➤ **RCE VILLAINES-LES-PREVOTES (21)**

Négociation avec les propriétaires pour projet RCE : suppression OH et aménagements connexes.

➤ **ETUDE HYDROMORPHO ET RCE TRAVERSEE MONTBARD (21)**

Négociation avec les propriétaires, dont la Commune de Montbard, pour le lancement d'une étude en 2015.

➤ **DIAGNOSTIC HYDROMORPHOLOGIQUE DU RU DE BAON (89)**

Réalisation du diagnostic de la partie du ru située en aval du Château de Tanlay.
Présentation de ce travail début 2015, puis propositions d'aménagements.
Réalisation du diagnostic de la partie amont prévue en 2015.

➤ **DIAGNOSTIC HYDROMORPHOLOGIQUE DU RU DE FONTENAY (21)**

Réalisation du diagnostic.
Présentation de ce travail au printemps 2015, puis propositions d'aménagements.

➤ **RENATURATION DE LA BRENNE DANS LA TRAVERSEE VENAREY-LES LAUMES (21)**

Les travaux ont eu lieu à l'automne 2014 : désenrochement, reprofilage de berges, dérasement d'un petit seuil, banquettes, végétalisation.

Les conditions météo ont perturbé le chantier et des finitions mises en péril par les crues de l'hiver seront à reprendre au printemps 2015.

➤ **RCE SEIGNY/GRIGNON (21)**

Les demandes d'abrogation de droit d'eau ont été obtenues auprès des 2 propriétaires des 2 ouvrages usiniers concernés par cet ensemble hydraulique.

➤ **DIVERS**

- **Opérations ponctuelles de terrain**

En Côte-d'Or, des interventions ponctuelles d'entretien ont été réalisées par les techniciens avec du petit matériel (tronçonneuse) et l'aide éventuelle d'agriculteurs ou d'employés communaux.

- **Interlocuteur privilégié pour le rétablissement de la continuité écologique**

En collaboration avec les DDT et les autres partenaires (ONEMA, AESN, fédé...), le SIRTAVA est associé aux réflexions engagées dans cette politique de RCE.

Cette concertation, en amont de l'action, doit permettre de proposer des démarches pertinentes pour réaliser des aménagements d'ouvrages hydrauliques en ce sens.

De nombreux propriétaires d'ouvrages ont été visités en 2014 : 16 en Côte-d'Or et 14 dans l'Yonne.

- **Interlocuteur privilégié pour « demande cours d'eau »**

Dans le cadre de l'assistance technique, des visites de terrain sur la sollicitation des communes adhérentes et acteurs locaux sont effectuées. Différentes thématiques récurrentes sont abordées : érosion de berge, curage, atterrissements, arbres, drainage...

Au cas par cas, le technicien peut apporter différentes solutions techniques et administratives, qui sont « à la carte » en fonction de l'intérêt général du projet :

- Transformation de la demande en projet de restauration morphologique ou de « faire autrement » (banquette, épis, génie végétal...), définir l'action pour l'intégrer dans les modes de gestion actuels et la faire accepter localement : aide complète, voire maîtrise d'ouvrage avec programmation d'actions individuellement ou intégrées aux futurs plans de gestion.

- Peu d'intérêt « rivière » : aide pour formulaire réglementaire, mise en relation services compétents...

Quand cela s'avère nécessaire, les agents jouent le rôle de médiateur, notamment auprès de la police de l'eau.

Environ 60 visites ont été faites dans ce sens, beaucoup vers le monde agricole, mais aussi vers les particuliers et les élus communaux.

- **Reconnaitances terrains**

Les agents du Pôle Rivières sont régulièrement sur le terrain afin de bien connaître leur secteur, de constater des dysfonctionnements, d'appréhender des évolutions, d'identifier des actions potentielles, de gagner de la crédibilité localement...

- **Opérations de gestion intégrée « bassin versant »**

Le Pôle Rivières est également la cellule technique de la gestion intégrée du bassin versant Armançon concernant les milieux aquatiques : en lien avec le SAGE et le futur PAPI, il est le bras armé du futur Contrat global Armançon, **dont il a participé activement à la formalisation du programme d'actions sur le « volet rivière ».**

Ainsi le Pôle Rivières sera également important pour la mise en oeuvre de ce programme d'actions pour les années à venir.

Il a également le rôle transversal d'assistance et d'expertise technique, de conseil auprès des animateurs et porteurs de ces démarches à l'échelle du bassin versant de l'Armançon.

Dans ce cadre, Chris CUENIN appuie l'animatrice du SAGE dans sa démarche concernant la gestion du réseau hydraulique secondaire et Véronique LOUIS appuie l'animatrice agricole du CGA sur un projet « foncier bassin versant » sur la Commune de Mont-Saint-Sulpice (89).

- Opérations de communication et travail en réseau

L'équipe technique du SIRTAVA a cherché à développer des actions de communication à l'échelle du bassin sur divers thèmes et à destination de divers interlocuteurs : riverains, usagers, élus,...

- **réunions de secteur** : organisation de réunions d'élus par sous-bassin versant et/ou par commune pour expliquer la politique de l'eau et le fonctionnement du SIRTAVA.

- **projet** : diverses réunions (publiques, conseils municipaux et communautaires) ont été organisées pour expliquer les projets en cours ou à venir (OHs Tonnerre, GEMAPI com com).

- **support** : travail avec le Contrat Global et le SAGE sur la réalisation de plaquettes thématiques (ripisylve).

- **manifestation** : stand à la fête de la nature à Migennes (grand public).

Lors des visites de terrain, les agents apportent des conseils et sensibilisent les riverains et autres usagers au « bon état » et expliquent les orientations de la politique de gestion de l'eau et plus particulièrement des cours d'eau.

- Participation pêche électrique

Les agents du Pôle Rivières ont participé avec les fédérations de pêche 89 et 21 à des inventaires piscicoles (pêches électriques) sur l'Armançon 21 (en aval du lac de Pont) et sur le ru de Baon (89).

- Participation au comité de suivi de la vidange du lac de Pont-et-Massène

Les agents du Pôle Rivières ont participé à plusieurs réunions à ce sujet, l'intérêt étant de comprendre cette action afin d'en évaluer les conséquences sur le milieu récepteur Armançon et également de communiquer sur ce sujet sensible.

- Encadrement stagiaires

Deux stagiaires de 1^{ère} STAV ont été encadrées respectivement par Chris CUENIN et Véronique LOUIS sur plusieurs périodes.

- Interventions scolaires

Différentes interventions avec des scolaires de tous niveaux ont été faites par les membres du Pôle Rivières sur de la sensibilisation au milieu, des connaissances et du retour d'expérience.

Elles se déroulent sur une demi-journée et en deux temps, une partie en salle et une sortie terrain.

- Elèves de l'école primaire d'Ancy-le-Franc ;
- Elèves du Collège d'Ancy-le-Franc ;
- Elèves ingénieurs d'AgroParisTech à Semur-en-Auxois ;
- 1^{ère} STAV du Lycée de Sainte-Maure à Tonnerre.

II) L'animation du bassin versant

1. Animation du S.A.G.E.

❖ Qu'est ce que le S.A.G.E. ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un outil de planification de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il permet de gérer de manière transversale tout ce qui a trait à l'eau (rivières, eau souterraine, eau potable, inondations...).

Il permet de réaffirmer, en s'appuyant sur la réglementation européenne et nationale actuelle (Directive Cadre sur l'Eau, Loi sur l'eau et les milieux aquatiques,) les devoirs de chacun en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. En d'autres termes, il permet de faire le lien entre la réglementation et les impératifs locaux.

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) est une **instance indépendante** spécifiquement créée pour élaborer, suivre et réviser le SAGE. Dénuée de personnalité morale, la Commission Locale de l'Eau ne détient pas d'autonomie financière. Incapable juridiquement de posséder un budget en propre, elle peut confier son secrétariat technique et administratif à une structure porteuse.

Sur le bassin de l'Armançon, c'est le **S.I.R.T.A.V.A.** (Syndicat de l'Armançon) qui s'est engagé au côté de la C.L.E. Le syndicat est chargé de mettre à disposition de la Commission des moyens, notamment humains et financiers.

Le S.A.G.E. de l'Armançon a été approuvé le 6 mai 2013.

❖ Synthèse des missions réalisées en 2014

1. BILAN AU TERME DE L'ANNEE 2014

L'année 2014 a été marquée par les élections municipales, entraînant un renouvellement de la Commission et l'élection d'un nouveau président, M. Jean-Michel GARRAUT, Maire de Genay (21).

De plus, elle est la seconde année de mise en œuvre du S.A.G.E. ; l'enjeu était donc de conforter la dynamique créée en 2013.

2. LES MISSIONS D'ANIMATION DU S.A.G.E. ARMANCON

① L'animation et le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau

- ➡ La préparation, l'animation et le suivi des réunions de la CLE et des instances du SAGE (Bureau, groupes de travail...)

La vie de la C.L.E. a été rythmée par les réunions suivantes :

- **Le bureau de la C.L.E.** s'est réuni les 13 février et 5 décembre 2014. Ils ont permis notamment de préparer les sessions plénières ainsi que de définir le calendrier de travail 2015.

- **La C.L.E.** s'est réunie en session plénière 25 septembre 2014. L'ordre du jour s'articulait essentiellement autour de points administratifs : élection du président et des vice-présidents, désignation des membres du bureau, approbation du rapport d'activité, etc...
- Sur les quatre **groupes thématiques**, deux ont été réunis :
 1. « Milieux Aquatiques et Humides » les 18 février, 28 mai et 2 octobre 2014. Les travaux du groupe ont permis d'aboutir à la définition de la stratégie de hiérarchisation des zones humides.
 2. « Agriculture » le 11 juin 2014 qui a eu pour objectif de tester sur le terrain des clés de détermination des cours d'eau et fossés.

Le groupe « Urbanisme » n'a pas été réuni faute de temps et le groupe « Inondations » a été mis en veille dans l'attente du dépôt de la candidature pour l'obtention d'un nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation pour le bassin de l'Armançon.

- **Deux journées d'intégration** ont été proposées aux membres de la C.L.E. les 31 octobre et 21 novembre 2014 afin de leur faire aborder les principes de base du cycle de l'eau et de sa gouvernance. Ces journées ont été également l'occasion d'observer sur le terrain les témoins de l'hydromorphologie des cours d'eau, ainsi qu'une station de potabilisation.

➤ **Les démarches administratives liées à la vie de la C.L.E.**

L'animatrice du SAGE a travaillé avec les services de la préfecture et de la DDT pour la constitution de la nouvelle Commission Locale de l'Eau, ceci à l'occasion de plusieurs rencontres et échanges téléphoniques.

➤ **Coordination entre le SAGE et les outils opérationnels existants (PAPI, Contrat global Armançon Aval)**

L'année 2014 a été une année sans programme PAPI. Le Contrat global était quant à lui dans sa dernière année de mise en œuvre. Il a été évalué dans le cadre d'un bilan sociologique, tout comme le Contrat global Auxois Morvan qui a été arrivé à son terme en décembre 2013. L'animatrice du S.A.G.E. a participé aux travaux de ce bilan, notamment pour évaluer le lien entre le S.A.G.E. et les outils contractuels. Cette année a également été l'année d'élaboration du futur Contrat global Armançon. Des échanges ont donc eu lieu avec les animatrices pour veiller à la cohérence entre cet outil et le S.A.G.E.

➤ **La mise en œuvre du SAGE**

➤ **Application du S.A.G.E.**

Les services instructeurs n'ont pas été réunis. Les échanges ont été plus quotidiens, à l'occasion de demandes ponctuelles de pétitionnaires ou d'échanges institutionnels au niveau départemental, en particulier avec la profession agricole.

➤ **Mise en place de groupes thématiques**

L'accompagnement de la mise en œuvre du S.A.G.E. est essentiellement passé par la tenue des groupes thématiques cités précédemment.

➤ **Inventaire des zones humides**

L'inventaire des zones humides sur le bassin versant de l'Armançon est une priorité du S.A.G.E. Cette démarche a été initiée à l'occasion de la réalisation d'un inventaire pilote sur le sous-bassin versant de la Brenne et de ses affluents. Cette opération est qualifiée de pilote car elle avait pour but, outre la production de cartes et caractérisations des zones humides, de tester une méthodologie d'inventaire et de concertation. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Apporter une cohérence de méthode sur le bassin versant étudié ;

- Améliorer la connaissance du tissu humide et de son rôle dans le fonctionnement du bassin versant et donc des rivières qui le structurent ;
- Intervenir en faveur des milieux humides pour améliorer ou préserver leurs fonctionnalités ;
- Assurer l'information et la concertation autour de la thématique.

Ainsi la méthodologie d'inventaire s'est essentiellement basée sur les critères botaniques (identification d'habitats humides) et, en l'absence de végétation, sur le critère pédologique. L'expérience capitalisée par l'inventaire réalisé sur la Brenne a permis d'ajuster la stratégie d'inventaire pour les autres secteurs du bassin versant non encore couverts. Les premiers éléments d'analyse ont montré que la communication doit être correctement conduite. Pour assurer à la fois l'expertise technique et l'animation sur le sujet, le choix a été fait de renforcer la cellule d'animation du S.A.G.E. par le recrutement d'une animatrice chargée de la thématique zones humides.

L'animatrice du S.A.G.E. a donc travaillé à la récolte d'éléments ayant conduit à cette prise de décision, à la conduite du recrutement, puis à la mise en route de la mission quand celui-ci a été effectif au mois de juin 2014.

Ainsi, Servane BERTHELEME a-t-elle été recrutée par le SIRTAVA pour effectuer, pour le compte de la C.L.E., l'inventaire des zones humides du sous-bassin versant de l'Armançon en Côte-d'Or, puis dans l'Yonne. Les missions pratiquées dans ce cadre en 2014 sont décrites ci-dessous :

① Réaliser des inventaires de terrain afin d'identifier et caractériser les zones humides du bassin versant, selon une méthode validée

Suite à l'inventaire réalisé par le bureau d'études Asconit sur la Brenne, le travail s'est porté sur le bassin versant de l'Armançon amont, où les prélocalisations de l'INRA étaient disponibles.

La méthode de travail utilisée est basée sur l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 permettant ainsi une caractérisation simplifiée des zones humides du bassin versant. Il existe trois critères permettant d'identifier une zone humide :

- Critère botanique : présence d'espèces identifiées dans une liste arrêtée.
- Critère habitat : présence de communautés d'espèces végétales identifiées.
- Critère pédologique : présence de traces d'hydromorphie dans le sol.

Une zone est donc considérée comme humide lorsqu'elle présente un de ces critères.

De juin à décembre, vingt-sept communes ont été prospectées :

- 9 d'entre elles sont adhérentes au S.I.R.T.A.V.A.,
- 18 non adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. dont une commune (Vic-sous-Thil) se situant en dehors du bassin versant.

L'animatrice zones humides a prospecté environ 7 726 ha de zones prélocalisées sur 53 jours de terrain, soit 146 ha/jours de zones potentiellement humides ont été parcourues.

② Créer et gérer la base de données relative à ces inventaires

Suite à l'inventaire terrain, la cartographie des zones humides et l'enregistrement des données dans le logiciel Gwern ont été réalisés par l'animatrice.

Les zones humides effectives identifiées représentent environ 3 361 ha, soit environ 43% de zones potentiellement humides.

Pour les identifier, 299 sondages ont été réalisés :

- 117 ont été notés Humides,
- 182 ont été notés Non Humides.

Pour caractériser les zones humides, des données ont été notées par l'animatrice lors de son passage sur le terrain. Plusieurs critères ont ainsi pu être obtenus tels que : connexion ou non de la zones humide au cours d'eau, pente, taille, position par rapport au coteau et au cours d'eau, présence/absence de haies, de ripisylve, présence/absence de barrières imperméables, couvert végétal, type de milieux, etc.

Ces informations ont ensuite été rentrées dans la base de données Gwern permettant la caractérisation de ces milieux humides et notamment l'identification de leurs fonctions.

③ Répondre aux sollicitations des acteurs locaux par l'apport d'une expertise dans le cadre de projets d'aménagement ou de réalisation de documents d'urbanisme

Les communes adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. peuvent faire appel à l'animatrice pour réaliser des expertises zones humides sur des projets publics ou pour la réalisation de documents d'urbanisme.

Dans ce cadre elle a été sollicitée deux fois en 2014 pour réaliser une expertise sur les communes suivantes :

- Perrigny-sur-Armançon : demande faite par la commune. L'expertise a été réalisée en début juillet 2014 dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une station d'épuration.
- Mont-Saint-Sulpice : demande faite par le Gaec du Mont Régnier. Exceptionnellement, l'expertise a été réalisée en fin juillet dans le cadre d'une demande de drainage.

④ Assurer la concertation et la pédagogie sur la thématique par la tenue de réunions, la création de supports, l'organisation d'évènements, etc.

- Enquête auprès des communes :

Début juillet 2014, des courriers ont été envoyés dans chacune des communes concernées par l'inventaire sur le bassin versant Armançon amont dans le but d'associer les élus à la démarche. Ce courrier comportait une carte communale et un questionnaire permettant de recueillir les connaissances des élus, qu'ils pouvaient ensuite retranscrire sur la carte.

- Journées d'information :

A la suite de ces courriers, des réunions d'information à destination des élus et des délégués au S.I.R.T.A.V.A. ont été organisées le **17 juillet** à Clamerey et le **21 juillet** à Genay. Ces rencontres avaient pour objectifs d'aborder la thématique zones humides, d'informer sur la démarche d'inventaire, d'expliquer la méthode utilisée pour le réaliser et de recueillir les observations et les questions des élus présents.

- Diffusion de l'information

Avant le début des prospections, un calendrier prévisionnel a été envoyé aux communes afin de les prévenir du passage de l'animatrice zones humides.

Ce calendrier a été mis à jour et transmis par mail aux communes environ tous les mois, au fur et à mesure de l'avancée de l'animatrice pour présenter l'état d'avancement de l'inventaire.

Au début de chaque commune, l'animatrice est passée en mairie ou a téléphoné aux élus/délégués pour les rencontrer et leur indiquer le secteur où elle devait faire les prospections. Si les élus/délégués le souhaitaient, ils furent recontactés par l'animatrice en fin de prospection pour rendre compte des zones humides effectives notées. Un accompagnement leur était également proposé s'ils le souhaitaient, pour être présents en fin de prospections de leur commune afin de mieux comprendre la méthode d'inventaire. Dans ce cadre, une trentaine de personnes ont été contactées par l'animatrice et trois délégués au S.I.R.T.A.V.A. sont venus sur le terrain pour appréhender la méthode.

⑤ Etoffer et entretenir le réseau de partenaires sur la thématique, passant notamment par la tenue d'un comité de pilotage de la mission

- Comité de suivi

Le comité de suivi technique de la mission zones humides s'est réuni le **26 juin 2014** pour valider le début des prospections et la méthode à utiliser. Ce comité a pour rôle :

- Faire le choix de l'ordre dans lequel les différents sous-bassins versants seront inventoriés.

- Valider la méthode d'inventaire de terrain.
- Valider la méthode d'intégration des données.
- Valider les données produites.
- Ajuster la méthode si les retours d'expérience le nécessitent.
- Homogénéiser la vision de la thématique sur le bassin versant de l'Armançon.
- Coordonner les interventions de chaque partenaire.

- Participation à différents groupes techniques

L'animatrice zones humides a participé à plusieurs groupes thématiques durant l'année 2014 :

- Elle a participé aux différents rassemblements de la Commission Locale de l'Eau et notamment au Groupe Thématique Milieux Aquatiques et Humides où elle est intervenue pour expliquer la méthode d'inventaire des zones humides sur le terrain.
- Elle a été présente lors d'une des réunions pour le projet HYCCARE, réalisé par Alterre Bourgogne, concernant un projet de recherche sur le réchauffement climatique.
- Elle a fait partie du Comité de Pilotage de l' « Identification des zones potentiellement humides et à enjeux du territoire Seine amont », étude menée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et réalisée par le bureau d'études Biotope.
- Elle a été présente à plusieurs réunions concernant le futur Contrat global de l'Armançon
- L'animatrice a également participé au comité technique du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Yonne.

🕒 La démarche de communication du S.A.G.E.

🔗 Le site internet du bassin de l'Armançon

Le site internet du bassin versant de l'Armançon existe depuis le début de l'année 2008.

Ce site est consacré aux travaux de la Commission Locale de l'Eau et aux documents du SAGE, mais également à la vie du SIRTAVA (structure porteuse du SAGE) et au Programme d'Actions de Prévention des Inondations mené à l'échelle du bassin de l'Armançon.

Le site internet permet de mettre en ligne les dates des réunions, notamment celles de la CLE, et de proposer en téléchargement :

- l'ensemble des documents du SAGE (dans leur version de projet) ;
- les comptes-rendus des réunions (CLE et Bureau) ;
- les rapports d'activité de la CLE ;
- les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux relatifs à la composition de la Commission et au périmètre du SAGE ;
- les supports de communication du SAGE (lettres, panneaux...).
- les documents en rapport avec l'enquête publique.

Ce site est régulièrement mis à jour par l'animatrice.

🔗 Le site Gesteau

Le site Gesteau présente les outils de gestion intégrée de l'eau au niveau national. Le SAGE du bassin de l'Armançon dispose d'une fiche d'identification que l'animatrice tient à jour.

🔗 Les relations extérieures

Toute réunion, à laquelle la C.L.E. de l'Armançon est représentée, est l'occasion de communiquer sur le S.A.G.E. de l'Armançon.

De plus, l'animatrice du S.A.G.E. a participé aux réunions organisées par l'EPTB Seine Grands Lacs (comité consultatif, réunions de travail), ainsi que participé au séminaire national des animateurs de S.A.G.E.

④ Le suivi et les avis sur les projets en cours

➤ Le suivi de projets en cours

La C.L.E. a été représentée par son président et/ou sa cellule d'animation dans divers comités de pilotage, groupe de travail et autres réseaux techniques, à savoir :

- Réseau des animateurs de commissions locales de l'eau sur le bassin Seine-Normandie ;
- Réseau des animateurs de commissions locales de l'eau et de contrats globaux du secteur Seine Amont ;
- Groupes de travail dans le cadre des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) ;
- Groupes de travail pour la définition des délais d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles dans le cadre de l'élaboration du SDAGE Seine-Normandie ;
- Comités de l'EPTB Seine Grands Lacs ;
- Comités de pilotage divers (exemple : étude des masses d'eau souterraines menées par l'AESN, projet HYCCARE).

➤ Avis et information de la C.L.E.

La C.L.E. est sollicitée pour rendre des avis sur divers projets dans le bassin versant. Au regard du nombre de projets reçus et de la certaine augmentation après l'approbation du S.A.G.E., la C.L.E. a souhaité organiser un protocole de rendu des avis qui a été inscrit dans ses règles de fonctionnement. Ce protocole a été proposé par l'animatrice au regard des expériences menées par d'autres C.L.E.

Date	Objet	Organisme	A / D	Pour avis ou information	Avis de la C.L.E	Commentaire
janv.-14	Arrêté préfectoral délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages de Turgy	DDT 10		Avis	Favorable avec recommandation	<i>Problématique du ruisseau du Landion dont les apports ne sont pas mentionnés, même si il n'appartient pas à l'AAC</i>
janv.-14	Régularisation busage Vieilmoulin	Bernard L. (particulier)	D	Information	-	
janv.-14	Curage à Boux-sous-Salmaise	Commune de Boux-sous-Salmaise	D	Information	-	
févr.-14	Demande d'autorisation temporaire groupée de prélèvement d'eau à usage d'irrigation pour la campagne 2014	Chambre d'agriculture de Côte d'Or	A	Avis	Non rendu	<i>Hors délai pour instruction</i>
févr.-14	Demande de déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux du puits de l'ancien moulin	Commune de Nogent-les-Montbard	D	Information		
mars-14	Demande d'extension et de renouvellement d'autorisation d'exploiter un carrière sur la commune de Cruzy le Chatel	S.A. Men Arvor	A	Avis	Non rendu	<i>Période électorale</i>
mars-14	Réhabilitation du lac de Pont : autorisation de curage	VNF	A	Avis	Non rendu	<i>Période électorale</i>
mars-14	Réhabilitation du lac de Pont : autorisation de travaux sur l'ouvrage	VNF	A	Avis	Non rendu	<i>Période électorale</i>
avr.-14	Entretien du ruisseau "la Piscine"	GAEC du Giboux	D	Information		
avr.-14	Gestion des attérissements et création d'épis sur l'Ozerain	SIRTAVA	D	Information		
avr.-14	Gestion des attérissements et création d'épis sur l'Oze	SIRTAVA	D	Information		
avr.-14	Gestion des attérissements et création d'épis sur l'Armançon à Athie	SIRTAVA	D	Information		
avr.-14	Gestion des attérissements et création d'épis sur l'Armançon à Senailly	SIRTAVA	D	Information		

mai-14	Etude d'impact relatif à l'aménagement foncier agricole et forestier	Commune de Salmaise		Avis	Non rendu	<i>Pas de C.L.E. installée</i>
mai-14	Création STEP Perrignys sur Armançon	DDT 89		Information		
mai-14	Construction du pôle enfance et éco-quartier St-Germain	Commune de Vitteaux et communauté de communes du canton de Vitteaux	D	Avis	Non rendu	<i>Contacts techniques avec les bureaux d'études</i>
mai-14	Dossier de déclaration et de déclaration d'intérêt général au sujet de l'aménagement de l'Armançon dans la traversée de Briennon-sur-Armançon	SIRTAVA	D	Avis	Non rendu	<i>Pas de C.L.E. installée mais échanges techniques</i>
juil.-14	Autorisation d'extension et d'exploitation d'un silo sur la commune de Flogny la Chapelle	CEREPEY	A	Avis	Non rendu	<i>Pas de C.L.E. installée</i>
juil.-14	Déclaration pour la réalisation de pompages d'essais sur le puits du Moulin Brûlé	Mairie de Vitteaux	D	Avis	Non rendu	<i>Pas de C.L.E. installée</i>
août-14	Autorisation d'exploitation d'une nouvelle ressource sur le Tournesac à la Roche en Brenil	SIAEPA Semur-en-Auxois	A	Avis	Non rendu	<i>Pas de C.L.E. installée</i>
août-14	Déclaration pour un aménagement du lit mineur aux abords de 2 ponts sur la Brenne à Vitteaux	SIRTAVA	D	Avis	Non rendu	<i>Pas de C.L.E. installée</i>
août-14	Déclaration pour l'aménagement de la ZAC du Clou	Mairie de Vitteaux	D	Avis	Non rendu	<i>Pas de C.L.E. installée</i>
sept.-14	Demande d'autorisation temporaire concernant la prise d'eau potable dans l'Armançon en aval du barrage de Pont-et-Massène	SIAEPA Semur-en-Auxois	A	Avis		
sept.-14	Enquête publique pour exploitation et protection du captage "Source des Pouges"	Syndicat des eaux de Nicey Griselles	D			<i>Hors BV</i>
oct.-14	Déclaration relative à la régularisation des prélèvements pour l'AEP à partir du captage e la Fontaine Brica	Mairie de Saffres	D	Avis		
nov.-14	Autorisation temporaire groupée de prélèvement d'eau à usage d'irrigation pour la campagne 2015	Chambre d'agriculture de Côte d'Or	A	Avis	Non rendu	
nov.-14	Aménagement du lotissement "Chaume Quentin"	Mairie de Pouillenay	D	Avis		